

## « Le pouvoir veut contrôler les affaires sensibles »

Le président de la République veut supprimer la fonction de juge d'instruction. Une réforme qui pourrait être dangereuse si le parquet reste dépendant du politique.

### Entretien

#### Mireille Delmas-Marty.

Professeure au Collège de France, titulaire de la chaire d'études juridiques comparatives et internationalisation du droit.

#### Il y a plus de vingt ans, vous préconisiez déjà la suppression du juge d'instruction. Pourquoi ?

Parce que la fonction de l'enquêteur, qui fait des hypothèses sur la culpabilité de l'un et l'innocence de l'autre, est difficilement compatible avec la fonction de juge impartial et indépendant. Nous voulions créer un juge qui contrôle l'enquête et garantisse les libertés. Un juge indépendant et puissant qui aurait arbitré les questions de délais, le choix des mesures d'investigation – expertises, écoutes, perquisitions – ainsi que la détention. Il aurait eu les moyens de suivre un dossier d'un bout à l'autre de l'enquête, ce qui n'est pas le cas du juge des libertés créé en 2000, comme l'a bien montré l'affaire d'Outreau. Ce qui ne semble pas, non plus, le cas du juge de l'enquête proposé dans le pré-rapport du Comité Léger.

#### Vous proposiez aussi de revoir le rôle des procureurs ?

Nous insistions, en effet, sur la nécessité de renforcer l'indépendance du parquet, qu'il s'agisse de la définition de la politique pénale ou des garanties statutaires. La précédente ministre de la Justice, Rachida Dati, revendiquait, au contraire, haut et fort, son titre de chef des procureurs, n'hésitant pas à passer outre aux avis du Conseil supérieur de la magistrature sur les nominations des procureurs.

#### Que reste-t-il aux juges d'instruction ?

## Un nouveau juge de l'enquête et des libertés

### Repères

#### Juge de l'enquête et des libertés.

Philippe Léger, magistrat à la Cour de cassation, remettra au président de la République, le 3 septembre, son rapport final sur la réforme de la procédure pénale. Il propose notamment la suppression du juge d'instruction et son remplacement par un juge de l'enquête et des libertés. Le procureur serait le seul enquêteur et le JEL serait garant du bon déroulement de l'enquête.

**L'indépendance du parquet.** Dans une interview au *Nouvel Observateur*, le président de la République a déclaré : « **Je suis tout prêt à discuter de l'indépendance du parquet. Le parquet doit obéir à sa hiérarchie dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique pénale.** Mais [...]



Mireille Delmas-Marty a présidé en 1989 et 1990, une commission « Justice pénale et droits de l'homme » qui préconisait déjà une profonde réforme de la procédure pénale française et l'indépendance des magistrats du parquet.

Le parquet s'est déjà organisé en directeur d'enquête. Il contrôle les constitutions de parties civiles. Il ne reste aux juges que l'instruction des crimes et de moins en moins celle des délits, même dans les affaires difficiles, financières et internationales. Dans de nombreux cas, ce ne sont plus les juges qui déterminent la peine. Elle est négociée directement avec le parquet. Selon le Conseil de l'Europe, nous sommes l'un des pays qui a transféré le plus de pouvoirs aux procureurs : quasiment à égalité avec la Grande-Bretagne, nous dépassons

l'Allemagne et les pays de l'Est. Or, derrière la technique procédurale, se cachent des enjeux politiques.

procédure pénale soit votée avant la décision de la Grande Chambre européenne.

#### Pourquoi les gouvernements successifs n'ont-ils jamais voulu de l'indépendance des magistrats du Parquet ?

Les politiques se sont toujours montrés méfiants à l'égard de ces magistrats. L'argument explicite est celui de l'unité de la politique pénale : chaque procureur ne doit pas agir comme bon lui semble. Mais le gouvernement pourrait continuer à déterminer les grandes orientations par des circulaires et des directives générales, tout en renonçant à intervenir dans des affaires particulières. Au cas où un procureur ne respecterait pas les directives, le ministre pourrait saisir l'organe de sanction. En réalité, qu'il s'agisse de nomination ou de discipline, le pouvoir exécutif souhaite implicitement maintenir un lien direct avec le parquet pour contrôler les affaires sensibles. Même s'il est vrai que l'autonomie est aussi dans les têtes, il est temps de la garantir par des textes plus protecteurs.

**Selon la Cour européenne des Droits de l'homme, les procureurs ne seraient pas « une autorité judiciaire », faute d'être indépendants du pouvoir exécutif.** La Cour a en effet rendu un arrêt en ce sens il y a un an. Certes, le gouvernement français a fait appel, mais on imagine mal qu'une réforme de la

procédure pénale soit votée avant la décision de la Grande Chambre européenne.

#### Nicolas Sarkozy, dans une récente interview, semble en prendre acte. Il s'est dit prêt à discuter de l'indépendance du parquet.

C'est un début, mais il faut aller plus loin, d'autant que le Conseil de l'Europe vient d'adopter un rapport très critique. Dans ce rapport, l'ancienne ministre allemande de la Justice considère que, si l'on supprime le juge d'instruction en France, il faudra « éviter que cette réforme donne l'impression qu'elle vise à protéger la classe politique de tout contrôle judiciaire ». Les conditions suggérées sont le renforcement du statut du parquet par rapport au pouvoir politique et celui des droits de la défense par rapport au parquet.

#### Qu'est-ce qui a conduit la France à accorder de plus en plus de pouvoirs aux procureurs ?

Officiellement, il s'agit de renforcer la célérité des enquêtes, de simplifier la procédure et de juger plus rapidement les affaires pénales. Mais, en pratique, ce transfert de pouvoir au parquet favorise la mainmise du pouvoir politique sur la justice. La suppression du juge d'instruction ne sera qu'un faux big-bang si elle ne s'accompagne pas d'un rééquilibrage complet des pouvoirs.

Recueilli par  
**Bernard LE SOLLEU.**

## Fuite de pétrole près de la Camargue

Un oléoduc s'est rompu dans la réserve naturelle de Coussouls de Crau, qui a été souillée sur deux hectares.

Des milliers de mètres cube de pétrole brut se sont déversés, hier matin, dans une réserve naturelle des Bouches-du-Rhône, après une fuite sur un oléoduc. La fuite s'est produite dans la réserve de Coussouls de Crau, une zone de 7 500 hectares à la porte de la Camargue qui abrite des espèces rares.

#### « Désastre écologique »

Le criquet de Crau et le Ganga Cata, un oiseau que l'on ne trouve en France que dans la plaine de La Crau, pourraient être menacés. « **C'est un vrai désastre écologique** », a déclaré Chantal Jouanno, secrétaire d'État à l'écologie, arrivée sur place en fin d'après-midi.

4 000 m<sup>3</sup> de pétrole brut se sont répandus sur une surface de deux hectares. Un périmètre de sécurité a été installé en raison des vapeurs dégagées. La fuite a été maîtrisée en fin de matinée. Des opérations de dépollution vont être menées : le pétrole sera enlevé de la surface et les terres polluées seront excavées.

La Société du pipeline sud européen (SPSE) exploite cet oléoduc qui



Le Parc naturel régional de Camargue a été créé en 1970.

relie Fos-sur-Mer à l'Allemagne. Elle ignorait, hier soir, ce qui a provoqué la fuite. Pour Chantal Jouanno, « **c'est l'exploitant qui est responsable** ». Une enquête judiciaire a été ouverte par le parquet de Tarascon pour déterminer l'origine de la rupture de l'oléoduc.

La réserve naturelle a été créée en 2001. Construit en 1971, le pipeline d'un mètre de diamètre est enterré à 80 cm. « **Les plus récents évitent aujourd'hui les zones protégées** », a précisé la secrétaire d'État.

**315 feux** ont ravagé 13 200 hectares en France, près de la Méditerranée et dans le Sud-Ouest, depuis le 1<sup>er</sup> juillet (contre 145 incendies, l'an dernier, pendant la même période). 22 sinistres sont d'origine criminelle. Parmi les feux accidentels, 21 sont la conséquence d'écobuages et 12 ont été provoqués par la foudre.

## Bateau nettoyeur français en Chine

Cadeau d'une entreprise française implantée là-bas, il opère sur les plages de Dalian.

Trois Français passionnés de nautisme ont installé, en 2006, leur entreprise, ODC marine, en Chine. Plus précisément à Dalian, un grand port du Nord, proche du Japon et de la Corée. Avec ses plages, la ville pourrait aussi attirer les touristes si elles étaient un peu plus propres.

#### Sensibilisation

Malins, nos trois entrepreneurs ont offert un bateau pour nettoyer les zones de baignade. « **Une façon de sensibiliser la population aux enjeux du développement durable** », explique Gildas Olivier, cofondateur d'ODC Marine. Pour ce jeune ingénieur morbihannais, cette initiative s'inscrit dans la démarche de son entreprise.

ODC Marine fabrique des bateaux électriques en aluminium à propulsion électrique avec des batteries lithium. La société compte tripler son chiffre d'affaires en trois ans pour dépasser 1,5 million d'euros. Elle emploie



Une façon de sensibiliser les Chinois à l'écologie.

une trentaine de personnes. À son échelle, elle entend casser l'image d'une Chine associée à la pollution.

## La France en bref

### Mis en examen pour le vol de perroquets dans un zoo

Deux hommes de 22 et 40 ans ont été interpellés, mercredi, par la brigade de recherches de Fontenay-le-Comte (Vendée). Ils sont soupçonnés d'avoir volé en février, au zoo de Mervent, trois singes-écureuils et quatre perroquets – aras, amazone, cacatoès –, tous appartenant à des espèces protégées. Un perroquet

a été retrouvé au domicile d'un des hommes. Le duo a été mis en examen et placé sous contrôle judiciaire. Pour l'instant, les gendarmes n'établissent pas de liens avec les vols d'animaux commis, en février, au zoo de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) et, en décembre, au zoo de La Flèche (Sarthe).

### Algues vertes : les consignes de la préfecture

« Au vu de ce que nous savons, il n'y a pas lieu de prendre des mesures particulières ». Philippe de Gestas, secrétaire général de la préfecture des Côtes-d'Armor, revenait, hier, sur la mort d'un cheval, la semaine dernière, sur une plage souillée par des algues vertes. L'animal, qui s'était enlisé, a succombé à un œdème pulmonaire, selon les premiers rapports d'autopsie. Cet

œdème est-il lié aux algues ? La préfecture préfère mettre en avant les dangers de la vasière où le cavalier n'aurait pas dû se promener. Quant aux algues, « dans certaines conditions, elles constituent un danger pour la santé publique. En putréfaction, elles dégagent de l'hydrogène sulfuré. Il ne faut pas laisser les enfants jouer dans ces algues vertes en décomposition. »

### Loisirs des jeunes : mille contrôles cette semaine

Après l'accident dramatique du 3 août – une fillette s'était noyée dans la Durance lors d'une sortie en « hydro-speed » – plus de mille contrôles ont été effectués cette semaine, ciblés sur les activités les plus risquées. « Aucune infraction majeure à la réglementation n'a été constatée. Les

infractions mineures ou les dysfonctionnements ont fait l'objet de rappels aux règles ou d'injonctions », signalent les services de Rama Yade, secrétaire d'État aux Sports, et de Martin Hirsch, haut commissaire à la Jeunesse. Les contrôles vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'été.

### La juge Catherine Giudicelli tuée par un camion



Giudicelli, en mars 2003 à Vitry-sur-Seine, lors d'une reconstitution judiciaire.

Elle circulait à Vélib, hier matin, entre Montrouge et Paris, quand elle a percuté un camion de 19 tonnes qui tournait à droite. Catherine Giudicelli, 43 ans, a succombé à ses blessures. C'est le septième décès depuis le lancement des Vélib dans la capitale, il y a deux ans. La victime était juge d'instruction à Paris depuis l'été 2008. Elle présidait

l'Association française des magistrats instructeurs. Alors qu'elle était en poste à Créteil, elle avait notamment instruit l'affaire du meurtre de Sohane, brûlée vive à Vitry-sur-Seine, en 2002. Elle avait aussi enquêté sur le braquage d'un fourgon blindé, à Gentilly, impliquant Antonio Ferrara, surnommé « le roi de l'évasion ».

### Suicides en prison : la ministre commande un rapport

Michèle Alliot-Marie, ministre de la Justice, a demandé à l'Administration pénitentiaire un rapport sur les suicides en prison depuis le début de l'année. Ils sont estimés

à 75 par le ministère et à 88 par l'Observatoire international des prisons. Le nombre est en augmentation. Le rapport devrait être remis à la mi-août.

### Total va inspecter ses sites à risques

Deux explosions dans le Nord et en Moselle (trois morts, onze blessés), une fuite d'hydrogène sulfuré dans les Bouches-du-Rhône (un mort), une cuve qui se renverse au Havre (deux blessés) : après cette série

d'accidents survenus cette année, Total lance une inspection générale de la sécurité dans une douzaine de raffineries et usines pétrochimiques à risques, pour la plupart classées Seveso 2.

### Sommé de payer l'amende, un avocat crie à l'extorsion

Pierre-François Divier, avocat, a été flashé à Paris pour un excès de vitesse de 2 km/h, en août 2008. Il a contesté l'infraction, le conducteur n'étant selon lui pas identifiable sur les photos. Il a envoyé, par recommandé, un chèque de consignation de 135 €. Mais celui-ci ne serait jamais parvenu

au Centre automatisé de constatation des infractions, à Rennes. Une erreur de La Poste, selon l'avocat. Sa contestation a été refusée. Il est sommé aujourd'hui de régler une amende majorée à 375 € et menacé de saisie sur son compte. Il a porté plainte contre X, lundi, pour tentative d'extorsion.

### Nouveau-né écolo dans la presse automobile

Acteur de la presse automobile depuis quarante ans, le groupe Hommel lance un nouveau magazine bimestriel. *Autoévolution* promet « d'informer sur le futur automobile en terme de technologie, d'énergie et

d'environnement ». Au sommaire du premier numéro : des modèles de prestige, des concept cars ou encore des essais et comparatifs de nouveaux modèles. Tirage : 75 000 exemplaires. Prix : 4,50 €.